



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

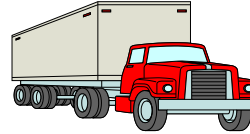
**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 25/01/2024

Service Prévention Éducation aux
Risques et Gestion de Crise

Bureau Sécurité Routière et Transports
Exceptionnels



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Travaux sur la D490

Du 19 février 2024 à 9H au 23 février 2024 à 17H, et du 4 mars à 9H au 8 mars à 17H, la circulation des tous les véhicules sera restreinte sur la D490 du PR 6+873 au PR 8+558 sur le territoire des communes de Arelaune-en-Seine et Rives-en-Seine.

Du 20 février 2024 au 21 février, de 22H à 5H et du 21 février 2024 au 22 février, ainsi que du 5 mars au 6 mars 2024, la circulation de tous les véhicules sera interdite, ainsi que du 5 mars au 6 mars sur la D490 du PR 6+873 au PR 8+558 sur le territoire des communes de Areaulne-en-Seine et rives-en-Seine

RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au jeudi)

8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)